

Procès-verbal du Bureau
du 9 Avril 2025 à Nasbinals

- - -

L'an 2025, le 9 Avril à 14h00 à Nasbinals, se sont réunis les membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur la convocation qui leur a été adressée le 25 Mars 2025, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués suivants : 12

- Pour le collège des Régions : **2**
C SAHUET, M GUIBERT (visio)
- Pour le collège des Départements : **1**
V ALAZARD
- Pour le collège des Communes : **9**
B BASTIDE, M GUIBERT, J VALADIER, D CASSAGNES, B SCHEUER (visio), M BORIES, M CASTAN (visio), F SARTRE, L MOULIADE

Etaient excusés avec pouvoir les délégués suivants : 3

- Pour le collège des Régions : **2**
E GAZEL (pouvoir à C SAHUET), S SAUTAREL (pouvoir à M GUIBERT – visio)
- Pour le collège des Départements : **0**
- Pour le collège des Communes : **1**
B REMISE (pouvoir à M GUIBERT)

Excusés : 9

- Pour le collège des Régions : **3**
A MAILLOLS, S BERARD, M LACAZE
- Pour le collège des Départements : **4**
J-C ANGLARS, C CHARRIAUD, A ASTRUC, L SUAU
- Pour le collège des Communes : **2**
B BOURSINHAC, E BREZET

Quorum :

Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.
Présence et représentation : **15** membres sur **24**

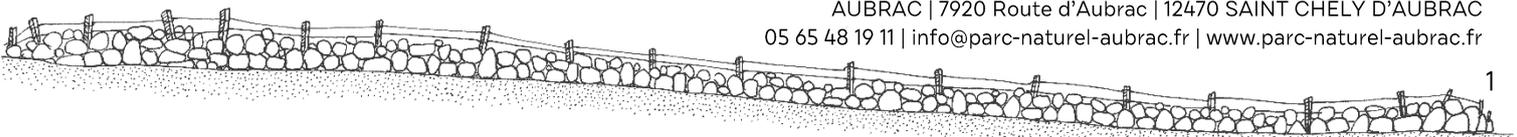
Le Quorum est atteint

Président la séance : Bernard BASTIDE - Président

Secrétaire : Marc GUIBERT - Vice-Président

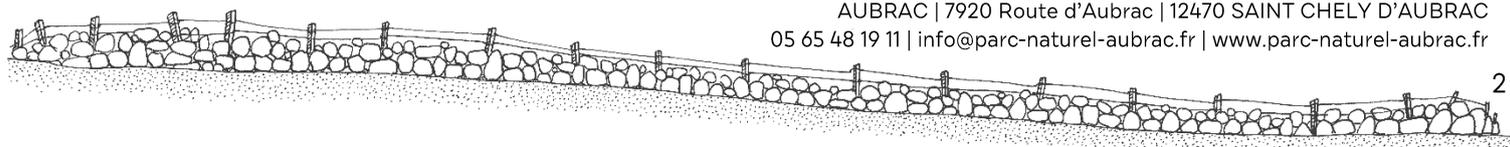
Etaient présents avec voix consultative :

M VABRET, G GASQ-BARES (visio)



ORDRE DU JOUR

1.	Approbation du procès-verbal du Bureau du 29/01/2025 à Nasbinals	Pour décision
2.	Partenariat EDF 2025	Pour décision
3.	Acquisition d'un véhicule utilitaire 2025 (AD4)	Pour décision
4.	Candidature au Plan Alimentaire de Territoire de niveau 2	Pour décision
5.	Observatoire économique viande bovine (AN3)	Pour décision
6.	Contrat Territorial Zones Humides – Animation 2025/2026 (Z4)	Pour décision
7.	Marque Valeurs Parc : Référentiel viande	Pour décision
8.	Marque Valeurs Parc : Point d'étape sur les modalités de marquage des produits de la Coopérative Jeune Montagne	<i>Pour information</i>
9.	Partenariat avec la société IFF	Pour décision
10.	Maison du Parc : Plan de financement Géothermie (AZ5)	Pour décision
11.	Décisions et Avis du Parc	<i>Pour information</i>
12.	Questions diverses	<i>Pour information</i>



1. Approbation du procès-verbal du Bureau du 29/01/2025 à Nasbinals

Pour décision

Rapporteur : B BASTIDE, Président

Le précédent Bureau s'est réuni le 29 Janvier 2025 à 14h00 à Nasbinals.

Conformément aux statuts, un procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :

- envoyé par courrier aux membres de l'Assemblée délibérante qui en ont fait la demande ;
- envoyé par courriel aux membres de l'Assemblée délibérante en pièce-jointe du document de séance du Bureau de ce jour ;
- mis à disposition des membres de l'Assemblée délibérante en début de réunion.

DECISIONS

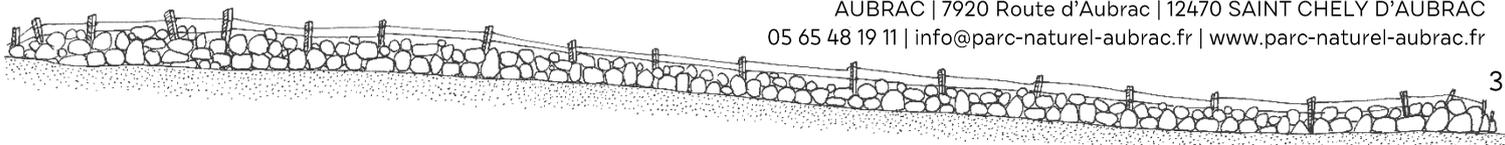
Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque, les membres de l'Assemblée délibérante ont validé, à l'unanimité, le PV du Bureau du 29 Janvier 2025 à Nasbinals.



2. Convention de partenariat avec EDF : Annexe 2025

Pour décision

Rapporteur : B BASTIDE, Président / O GUIARD, Directeur

Contexte

EDF et le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac ont établi en 2019 une convention-cadre définissant les modalités pratiques de leur partenariat au service de l'attractivité économique et touristique de l'Aubrac, de développement durable, de la préservation et de la valorisation des patrimoines. Ce partenariat est priorisé selon trois axes :

1. Attractivité (valorisation du patrimoine hydroélectrique, des activités de pleine nature, des sites naturels ; accompagnement des actions en faveur du recrutement notamment du conjoint concernant les entreprises ; développement des mobilités douces notamment touristiques)
2. Développement des énergies renouvelables (réalisation du programme de transition énergétique et climatique de l'Aubrac ; structuration de la filière bois énergie)
3. Connaissance et préservation des milieux naturels (observatoire de la biodiversité, aménagement des cours d'eau, éducation à l'environnement, trame noire).

En 2024, ce partenariat a été élargi afin de prendre en compte l'appui que fournit l'équipe du Parc à EDF pour animer le dialogue territorial autour du projet structurant « Montézic 2 ». La participation d'EDF aux missions du Parc s'est trouvée ainsi augmentée de 10 à 15 000 € / an.

La convention-cadre est renouvelable par tacite reconduction. Une annexe mise à jour annuellement identifie les actions retenues par le comité de pilotage pour l'année et traduit la participation financière d'EDF à ces actions. Pour l'année 2025, l'annexe financière est annexée ci-après.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

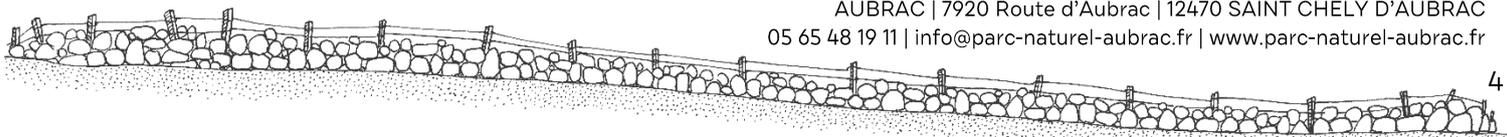
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs ont décidé :

- de valider le projet d'annexe financière 2025 de la convention de partenariat EDF/PNR et d'autoriser le Président à signer ce document ;
- d'autoriser le Président à solliciter la participation d'EDF correspondante et à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires permettant de mettre en œuvre les actions inscrites dans cette annexe financière, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget.



Annexe financière : tableau de présentation annuelle des actions retenues (2025)

Convention de partenariat autour de la Route de l'énergie entre le
**Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel
régional de l'Aubrac et EDF Hydro Lot - Truyère**

Actions retenues par le comité de pilotage pour l'année 2025 :

Action	Participation EDF (€ TTC)
Aubrac 2050 : Plan d'adaptation de l'Aubrac au changement climatique en lien avec le Plan pour la Transition Energétique et Climatique en Aubrac (notamment le renforcement de la flexibilité du réseau électrique pour accompagner le développement des EnR). Contribution à l'animation du dialogue territorial porté par EDF autour du projet	5000
Biodiversité : Animation Natura 2000 et contribution à l'élaboration des dossiers d'instruction de travaux (La Barthe, Montézic), notamment dans l'application de la séquence ERC (proposition des mesures de compensation)	3000
Biodiversité : contributions à la mise en ligne et à l'enrichissement de l'observatoire de l'eau et de l'observatoire de la biodiversité (en particulier des milieux aquatiques et rocheux) de l'Aubrac	2000
Milieux aquatiques : Plan pluriannuel de gestion des berges des affluents rive gauche de la Truyère en aval du barrage de Grandval (Argences, Cantoinet, Selves, La Plane, Gouzou...)	2000
Tourisme industriel : intégration du territoire de lacs dans le Pôle pleine nature Aubrac 2024-2026 ; relais des propositions éducatives des sites de production hydroélectrique.	3000
Total	15 000

Validation : le

IMPORTANT : le règlement de cette contribution s'effectue aux conditions suivantes :

À l'issue de la réalisation des engagements, une facture conforme ou un titre exécutoire de paiement doit être adressée au service comptable d'EDF :

- sous format électronique :

Pour mettre en œuvre cette solution, le partenaire doit adresser un message électronique à : projet-defacto@edf.fr (attention cette adresse n'est pas une adresse de facturation). Les instructions lui seront ensuite communiquées et il pourra ensuite déposer la(les) facture(s) conforme(s), au format informatique, sur la plateforme dédiée.

La facture devra faire apparaître le numéro de commande qui sera communiqué après signature de la présente convention.

Le paiement s'effectue par virement bancaire à 60 jours date d'émission de la facture.

Pour le SMAG du PNR de l'Aubrac

Pour EDF

Le Président,
Monsieur Bernard BASTIDE

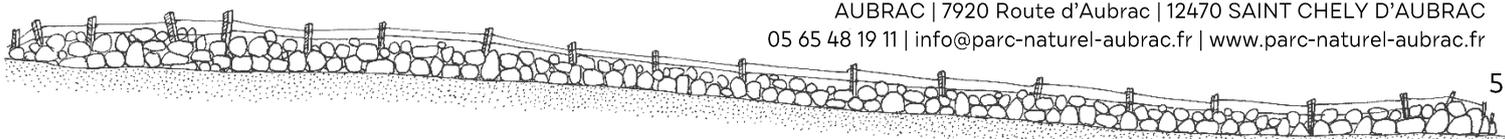
La Directrice d'EDF Hydro Lot-Truyère,
Madame Caroline TOGNA

Parc naturel régional de l'Aubrac

Convention Cadre PNR-EDF 2019
12470 SAINT CHELY D'AUBRAC

Tel : 05 65 48 19 11
www.parc-naturel-aubrac.fr
SIRET : 200 048 692 000 12

Page 1



3. Acquisition / remplacement d'un véhicule de service utilitaire (AD4)

Pour décision

Rapporteur : B BASTIDE, Président / O GUIARD, Directeur

Contexte

Le PNR de l'Aubrac était propriétaire d'un véhicule utilitaire indispensable à l'accomplissement de ses différentes missions (transport de matériel, du stand du Parc.....). Or, début 2025, ce véhicule a été accidenté et le PNR de l'Aubrac s'est vu dans l'obligation de le céder. Aussi, Il s'avère donc aujourd'hui nécessaire de le remplacer.

Plan de financement prévisionnel

Une consultation est actuellement en cours auprès de plusieurs concessionnaires pour acquérir 2 véhicules « tout-chemin » (cf. délibération n° 20250312SMAG13 du CS du 12/03/2025). Le remplacement du véhicule utilitaire a été ajouté à la consultation en cours.

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement	
en € HT		en € TTC		en € TTC	
Achat véhicules	25 000.00 €	Achat Véhicules	30 000.00 €	Subvention Région Occitanie	5 800.00 €
				Autofinancement	24 200.00 €
Total HT	25 000.00 €	Total TTC	30 000.00 €	TOTAL	30 000.00 €

PRECISIONS

Il est à noter que l'assurance verse une indemnité pour le véhicule accidenté et que le Parc récupèrera partiellement la TVA sur cet investissement.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

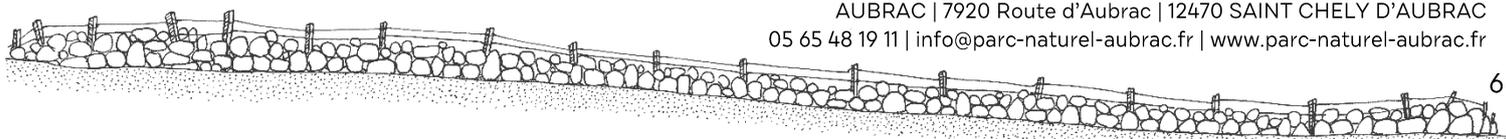
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs ont décidé :

- de valider la proposition d'achat d'un véhicule utilitaire
- de valider le plan de financement prévisionnel
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement proposé
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives (demandes de subventions, signature de conventions de partenariat ...) et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations sous réserve des crédits inscrits au budget.



4. Candidature au Plan Alimentaire de Territoire de niveau 2

Pour décision

Rapporteur : B BASTIDE, Président / S INGELS, CM

Contexte

Le PNR de l'Aubrac est labellisé PAT (projet alimentaire territorial) de niveau 1 (= PAT émergent) depuis mars 2020. Cette reconnaissance a pris fin en février 2025. Afin d'assurer une continuité de cette labellisation, le PNR Aubrac a déposé son dossier de candidature pour la labellisation de niveau 2, qui donnera ensuite la possibilité de répondre à des AAP financiers, réservés aux PAT de niveau 2.

A cette fin, plusieurs points sont à valider :

- Le plan d'actions
- Le budget prévisionnel
- Le calendrier
- Le temps d'animation dédié : un équivalent temps plein

Il faut préciser que :

- La labellisation a une durée de 5 ans. Les éléments précédents sont donc définis pour cette durée sous réserve des financements disponibles et des évolutions du projet.
- La labellisation est complètement décorrélée de la demande de financement pour les 3 premières années, qui elle, interviendra dans un second temps (prévue à l'automne 2025).

Plan d'actions

Issu d'un temps de concertation (rencontres partenaires et acteurs du territoire, questionnaire public en ligne, réunions publiques) proposé en 2024, le plan d'actions proposé comprend 5 axes :

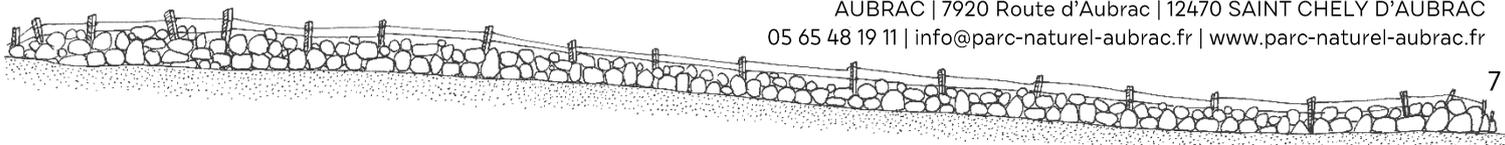
- Axe 1 : Accompagner la relocalisation de la filière viande bovine et une meilleure valorisation locale
- Axe 2 : Diversifier les filières de productions agricoles
- Axe 3 : Mettre en œuvre tous les outils possibles pour anticiper, faciliter, aider à la transmission des fermes et au maintien des emplois agricoles
- Axe 4 : Structurer la restauration collective pour répondre aux besoins légaux
- Axe 5 : L'alimentation comme sujet incontournable des politiques culturelles, sociales et sanitaires.

Le PNR Aubrac doit s'engager dans 10 thématiques de la loi SNANC (santé, justice sociale, éducation, emploi, foncier, production agricole, transformation-distribution, environnement, restauration collective, lutte contre le gaspillage alimentaire), ou a minima s'engager à réfléchir aux sujets moins prégnants à l'heure actuelle sur le territoire et justifier à l'issue des 5 ans d'une démarche de progrès.

Budget prévisionnel global

Il s'agit d'un budget prévisionnel, les informations remontées par les partenaires pouvant être parfois partielles. Dès l'ouverture de l'appel à projet financier ouvert aux PAT2, il conviendra d'affiner cette proposition, de hiérarchiser les actions (l'AAP financier couvrant a priori seulement 3 ans).

Actions	Dépenses
Animation PAT 1 ETP pendant 5 ans	327 404€
AXE 1	
Lancer l'observatoire économique de la filière viande	50 000 €
Adaptation des prairies au changement climatique	381 236€
Préservation de la ressource en eau dans les élevages et sécurisation de la ressource	898 650 €
Etudes d'opportunité d'ateliers de transformation	120 850 €
Engraissement à l'herbe	11 250 €
Marque Valeurs Parc viande bovine	32 190 €
Valoriser la filière viande bovine bio	
Os Aubrac – des lycées agricoles acteurs de la filière	37 344 €



AXE 2	
Sensibilisation à l'intérêt d'une diversification	17 450 €
Développement de la filière maraichage	69 550 €
Recenser les opportunités de développement d'autres filières	59 800 €
Filières de niches	9 175 €
Marque valeurs Parc : déploiement du réseau	12 897 €
Structuration de la vente en circuits courts	25 400 €
AXE 3	
Sensibilisation	83 650 €
Animation foncière SAFER	122 676 €
Faciliter l'emploi dans les fermes	9 800 €
AXE 4	
Constituer et animer un réseau entre les structures e restauration collective	
Sensibilisation	36 250 €
Plateforme	
Accompagnement des cuisines	21 500 €
AXE 5	
Programme Ecole du Parc : construire une thématique alimentation	66 000 €
Sensibiliser tous les publics	33 130 €
Organisation d'événementiels	105 000 €
Résidence de territoire	28 000 €
Santé et justice sociale	123 930 €
Patrimoine culinaire	21 532,68 €
TOTAL	2 704 664,68 €

Sur ce montant de dépenses estimé, les recettes prévisionnelles sont :

- 502 997,47 € du PAT
- 1 580 588,27 € d'autres financeurs publics (dont 1 057 184,80 € déjà acquis sur contrat ZH, Trames écologiques et contrat spécifique 2025) : voir lignes grisées dans le tableau ci-dessus ;
- 621 078,94 € d'autofinancement.

Calendrier prévisionnel

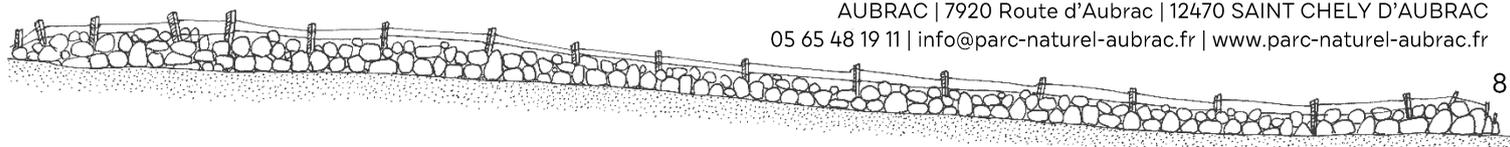
Certaines actions du PAT nécessitent un travail de diagnostic et de mise en réseau (observatoire viande, réseau des cantines, etc...). L'objectif est de réaliser tout ce travail de lancement en 2025 pour pouvoir ajuster le projet en suivant selon les problématiques effectivement rencontrées. Certaines actions ont pour objectif de durer dans le temps (MVP, Ecole du Parc, ...). Et pour d'autres, il n'y a pas de partenaires-moteur et pourront démarrer un peu plus tard.

Les actions identifiées pour 2025 :

- Lancement de l'observatoire économique de la filière viande bovine.
- Ecriture du référentiel MVP Viande Bovine
- Accompagnement des maraichers (groupement d'employeurs notamment)
- Constitution et animation du réseau pour la restauration collective.
- Participation aux travaux de la plateforme départementale CD12.
- Sensibilisation des élus de la commission agricole à la question de l'installation-transmission, repérage des fermes à céder.

Animation

Pour candidater à la labellisation, le PNR doit s'engager à assurer l'animation du PAT et pour un équivalent temps plein. Au sein de l'équipe, la chargée de mission filière locale et valorisation des produits assurera la majeure partie de l'animation du PAT, mais d'autres agents seront mobilisés : CM Culture, CM Education, CM Communication, CM MVP, CM Agro-Environnement, CM Eau.



DISCUSSIONS / ECHANGES

- M. Didier Cassagne indique que ce dossier de candidature servira de base de travail pour la Commission agriculture.
- M. Jean Valadier souhaite que le lien soit fait avec le Contrat local de santé porté par la communauté de communes Aubrac Carladez Viadène.
- M. Bernard Bastide insiste sur la nécessité de s'appuyer sur les missions des chambres d'agriculture en ce qui concerne le volet installation / reprise. La perception de cette action par les collectivités est très bonne (Mme Murielle Vabret). Il s'agit de mettre en complémentarité les différents acteurs et il serait souhaitable de récupérer la liste des exploitants de plus de 55 ans (M. Didier Cassagnes).
- Des liens sont faits avec les autres démarches PAT : complémentarité avec les actions des PAT de Saint-Flour communauté et du département de la Lozère, participation au projet de plateforme départementale d'approvisionnement en Aveyron.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

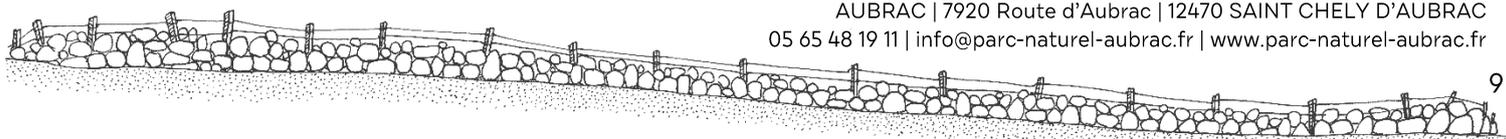
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix	Nombre	% des voix	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages	POUR			CONTRE		
	total	de délégués	par délégué				exprimés	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs ont décidé :

- de valider le plan d'actions pour la labellisation PAT de niveau 2
- de valider le budget prévisionnel
- de valider l'engagement du PNR à consacrer un équivalent temps plein à l'animation du PAT
- de valider le calendrier proposé



5. Observatoire économique de la filière viande bovine (AN3)

Pour décision

Rapporteur : B BASTIDE, Président / S INGELS, CM

→ Vu la délibération n° 20250409SMAG04 du 09/04/2025

Contexte

Le PNR Aubrac a déposé début 2025 sa candidature à une labellisation de son Plan Alimentaire Territorial de niveau 2. Cette candidature s'organise autour d'un plan d'actions pluriannuel et partenarial dont l'axe 1 s'intitule « Accompagner la relocalisation de la filière viande bovine et une meilleure valorisation locale ».

Par ailleurs a été initiée la démarche de déploiement de la Marque « Valeurs Parc » pour les productions de viande du territoire ainsi que l'installation d'un Groupe de Travail « Viande bovine » rassemblant les acteurs locaux de la filière. C'est dans le cadre de ce groupe de travail qu'a été évoqué le souhait des acteurs de disposer d'un observatoire de la filière viande bovine à l'échelle du Parc naturel régional de l'Aubrac.

Prestation « Observatoire économique de la filière viande bovine »

Afin de mettre en place cet observatoire, il est envisagé de recourir à une prestation extérieure répondant à la demande suivante :

- établir un état des lieux de la filière viande (acteurs, organisation et économie)
- déterminer la mise en œuvre d'un observatoire économique (données, mode de recueil, méthode de mise à jour...)
- proposer à partir de l'état des lieux un plan d'actions collectives pour accompagner la filière

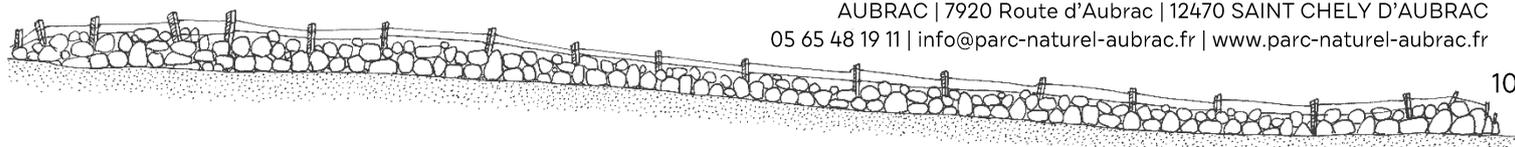
Un cahier des charges de consultation a été réalisé et partagé avec l'ensemble des acteurs du groupe de travail (Chambres d'Agriculture, OS Aubrac, Fleur d'Aubrac, Bœuf Fermier Aubrac, ...).

Le déroulé de la prestation s'étendra de Juin 2025 à Juin 2026 et le budget de l'étude a été arrêté à 50 000 € TTC.

Plan de financement prévisionnel de l'étude

L'étude a été inscrite dans les programmes d'actions 2025 présentés aux Régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes et sera intégrée au dossier de financement LEADER relative à l'animation du PAT 2025. Le projet a également reçu le soutien de la Banque des Territoires qui interviendra à hauteur de l'autofinancement du PNR.

DEPENSES TTC		RESSOURCES		
Frais d'étude	50 000 €	Région AURA	5 000,00 €	10,0%
		Région Occitanie	5 000,00 €	10,0%
		FEADER	20 000,00 €	40,0%
		Banque des Territoires	10 000,00 €	20,0%
		Autofinancement	10 000,00 €	20,0%
TOTAL	50 000,00 €	TOTAL	50 000,00 €	



DECISIONS

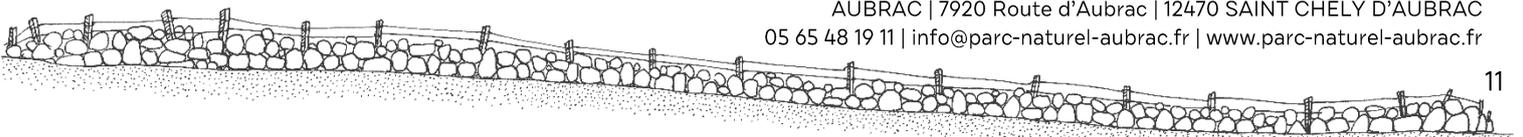
Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION													
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs ont décidé :

- d'approuver la mise en place de l'Observatoire économique de la filière viande par le biais d'une prestation extérieure ;
- d'autoriser le Président à engager l'étude ;
- d'approuver les demandes d'aide auprès de la Région Occitanie, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Banque des Territoires et du programme LEADER.
- d'autoriser le Président à signer les dossiers de demande d'aide et tout document afférent à ce dossier



6. Contrat Territorial Zones Humides : Animation 2025/2026 (Z4)

Pour décision

Rapporteur : B BASTIDE, Président / Bertrand GOGUILLON, Chef du pôle Patrimoine naturel

Rappel

Le massif de l'Aubrac présente un réseau hydrographique particulièrement dense, matérialisé par l'abondant chevelu des têtes de bassins versants, la présence de lacs d'origine naturelle et de nombreuses zones humides. Les services rendus par celles-ci sont primordiaux, tant pour la biodiversité qu'elles abritent que pour les activités humaines dont elles sont le support. Malgré ce, les milieux humides sont soumis à de nombreuses pressions, alors même qu'ils sont une des clés de la résilience de l'Aubrac face au changement climatique. Face à ces enjeux, le Parc a travaillé en 2023 à l'élaboration d'un Contrat de progrès territorial à l'échelle du massif de l'Aubrac, signé par le Directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à Aubrac le 11 avril 2024.

Ce Contrat, interviendra à l'échelle du territoire d'action du Parc naturel régional de l'Aubrac sur une durée de cinq ans, avec trois objectifs principaux :

- maintenir et restaurer les fonctionnalités des zones humides
- améliorer la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique
- coordonner, animer, sensibiliser et valoriser les actions menées sur ces thématiques

Le programme d'action défini pour répondre à ces différents objectifs comprend 14 actions réparties en 5 volets :

- Volet A : Améliorer la connaissance et la gestion des zones humides du massif de l'Aubrac
- Volet B : Mettre en œuvre une stratégie foncière pour préserver les zones humides
- Volet C : Encourager les pratiques agricoles favorables aux milieux humides et aux prairies naturelles
- Volet D : Favoriser la résilience des systèmes d'élevage face au changement climatique
- Volet E : Coordonner la mise en œuvre du Contrat, communiquer et sensibiliser

Objectifs de l'animation du contrat

La mise en œuvre du Contrat nécessite le déploiement d'une animation spécifique :

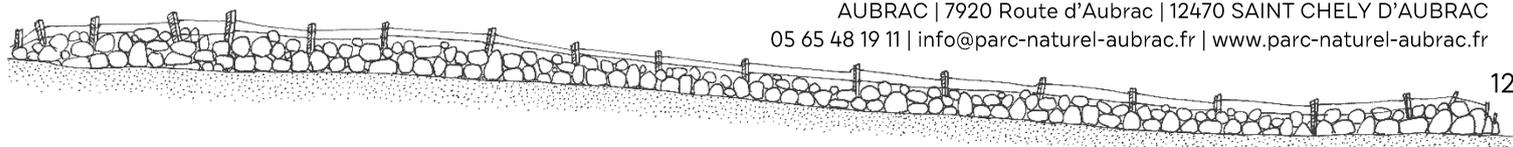
- à l'échelle du périmètre de chaque action, l'animation locale permettra d'aller à la rencontre des propriétaires, exploitants, élus afin de faire connaître les actions du Contrat et de mettre en place les synergies nécessaires à leur mise en œuvre.
- à l'échelle de l'ensemble du territoire du Contrat et des acteurs impliqués (collectivités, institutions, partenaires techniques et financiers, organisations professionnelles...) l'animation mise en place aura pour objectif de faciliter le dialogue, la concertation, le suivi et la valorisation des actions, entre autres par une instance de gouvernance : la Conférence territoriale.

Plan de financement prévisionnel pour les années 2025 et 2026

Pour mener à bien ce projet, le Parc de l'Aubrac mobilisera 1,2 ETP en 2025 et 1 ETP en 2026.

Sur la période 2025-2026, le plan de financement prévisionnel pour cette mission est le suivant :

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Salaire chargé 2025-2026	143 680 €	Agence de l'eau Adour Garonne (70%)	145 589 €
Frais de structure et de déplacement	31 430 €	Fonds Vert (10%)	15 000 €
Frais de communication et de sensibilisation des publics	32 875 €	Autofinancement PNR	47 396 €
TOTAL	207 985 €	TOTAL	207 985 €



DECISIONS

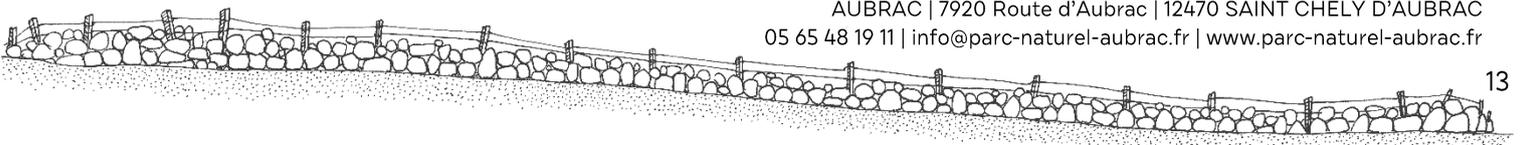
Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION													
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs ont décidé :

- de valider le plan de financement prévisionnel pour l'animation du Contrat de progrès territorial Aubrac sur la période 2025-2026
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques et financiers de l'opération et à engager toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, dès réception des accords de subventions et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Syndicat



7. Marque Valeurs Parc : Elaboration du référentiel viande bovine

Pour décision

Rapporteur : B BASTIDE, Président / Stéphanie INGELS, CM / Régine PECHBERTY, CM

Contexte

En novembre 2024, le PNR de l'Aubrac a convié tous les acteurs de la filière viande bovine pour présenter les outils que le PNR peut mettre à disposition des professionnels. Parmi ceux-ci, la marque Valeurs Parc pour valoriser la viande bovine. A ce jour, 5 référentiels « agricoles » ont été validés en Aubrac. Le déploiement de la marque Valeurs Parc pour la viande bovine, avec la prise en compte des spécificités de cette production sur notre territoire, a été validé par le Bureau syndical du 03/07/2024.

Objet

A l'issue de cette première rencontre, les acteurs ont validé leur engagement à participer à la création du référentiel marque Viande Bovine. Le PNR Aubrac a donc proposé pour poursuivre un premier temps de présentation de la Marque et de ce qu'elle implique pour les parties prenantes. Il s'est tenu mi-février 2025 avec les mêmes participants.

Après avoir échangé sur les attentes de chacun vis-à-vis de la marque, il a été convenu :

1. dans un premier temps, d'orienter la marque vers les agriculteurs en vente directe, Bœuf Fermier Aubrac et Fleur d'Aubrac ne voyant pas comment appliquer la marque à l'ensemble de leurs filières, qui dépassent le territoire du Parc. Dans un deuxième temps, une déclinaison de la marque à destination des filières longues pourra être envisagée.
2. de construire le référentiel en s'appuyant bien évidemment sur le référentiel-cadre national, mais aussi sur les cahiers des charges de BFA et FA, la marque ne devant pas être moins-disante que les deux SIQO présents sur le territoire. BFA, FA et l'OS Aubrac se sont engagés à participer à l'écriture du référentiel et doivent valider cet engagement par leur conseil d'administration respectif.
3. d'avoir une ouverture sur d'autres races que la race Aubrac.

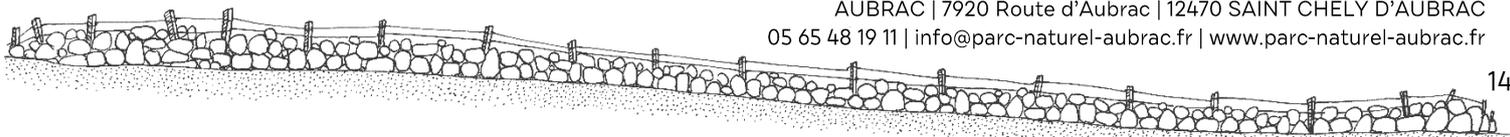
A partir de juin 2025, la poursuite du travail sera proposée : démarrage de l'élaboration du référentiel, avec l'appui d'un prestataire qui accompagne le PNR de l'Aubrac dans cette démarche, recherche d'expériences dans d'autres Parcs et sollicitation de la Fédération des Parcs pour avis et validation finale.

Pour élaborer le référentiel, un groupe de travail élargi va être constitué avec :

- les acteurs de la filière ;
- des éleveurs-producteurs de viande bovine, en vente directe ;
- des bouchers valorisant la viande bovine produite localement ;
- des restaurateurs valorisant également dans leur établissement, de la viande bovine produite localement.

DISCUSSIONS / ECHANGES

- MM Vincent Alazard et Jean Valadier appellent à la vigilance au risque de dévalorisation des SIQO par la Marque valeurs parc.
- Question de M. Laurent Mouliade sur les outils d'abattage en périmètre et hors périmètre de parc : la concertation pour l'élaboration du référentiel local permettra de statuer sur la reconnaissance ou non d'abattoirs hors périmètre classé.



DECISIONS

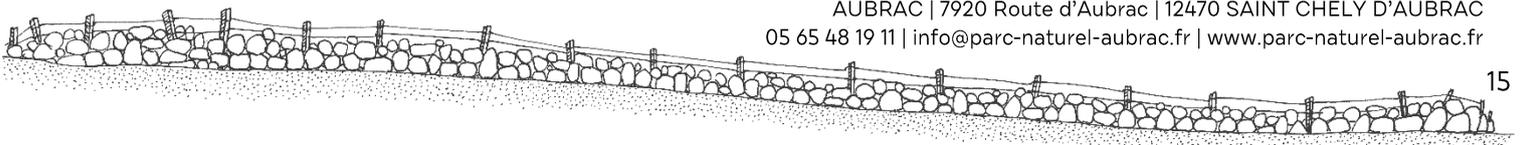
Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs ont décidé :

- de valider ces propositions d'orientation stratégique ;
- de valider les prochaines étapes de travail.



8. Marque Valeurs Parc : Point d'étape sur les modalités de marquage des produits de la Coopérative Jeune Montagne

Pour information

Rapporteur : R PECHBERTY, CM

Le référentiel Marque Valeurs Parc « Lait/fromages » a été validé en début d'année 2024 par la Fédération des Parcs. Suite à cette validation, la Coopérative Jeune Montagne a sollicité le Parc afin de bénéficier de cette marque pour ses produits hors AOP-IGP : le Buronnier et l'Ecir notamment.

Il s'agit donc d'engager un travail d'adaptation du référentiel « Lait/fromages » pour que celui-ci puisse permettre le marquage du collectif des 77 producteurs, membres de la Coopérative.

Inspiré par la démarche similaire du PNR du Haut-Jura vis-à-vis de l'AOP Bleu de Gex, le PNR de l'Aubrac propose :

- d'isoler les critères « orphelins », c'est-à-dire ceux qui n'apparaissent pas déjà dans le cahier des charges de l'AOP Laguiole, à prendre en compte dans le cadre des audits de la marque Valeurs Parc (essentiellement les critères agricoles et liés aux pratiques d'élevage).
- de définir une grille d'audit avec 4 niveaux de réponse possible, apportée à chaque critère :
 - Bonnes pratiques "mieux-disantes" par rapport au référentiel ;
 - Marges de progrès ;
 - Pratiques conformes au référentiel ;
 - Pratiques non conformes au référentiel.

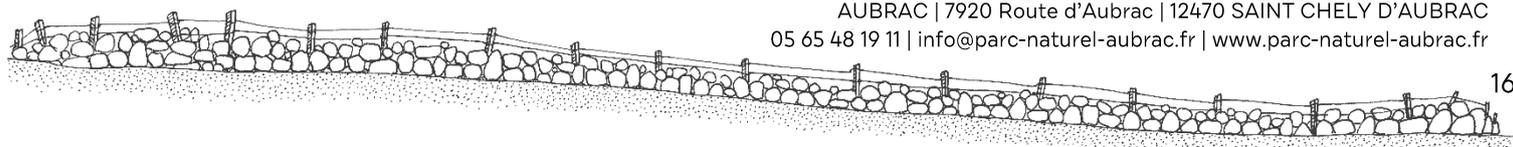
Cette grille d'audit « adaptée » avec les seuls critères destinés aux producteurs était jointe au document de séance et a été détaillée en séance.

D'abord, présentée pour information au Bureau syndical, elle va être partagée avec les élus référents du Parc courant Avril (B. Scheuer, D. Cassagnes et M. Vabret), avant de revenir devant nos interlocuteurs de la Coopérative Jeune Montagne.

Une fois cette grille validée par le Parc et par la Coopérative Jeune Montagne, la prochaine étape sera d'engager les audits chez les 77 producteurs :

- un audit collectif des producteurs pour lancer le marquage, en les réunissant en salle, à l'image de ce qui a été réalisé dans la filière AOP Bleu de Gex par le PNR du Haut Jura ;
- puis des audits individuels mutualisés (critères AOP + critères complémentaires Marque), réalisés par le prestataire mandaté par l'ODG (Qualisud), auprès de 10% des producteurs par an et sous réserve d'acceptation du surcoût, possiblement pris en charge par la Coopérative.

Indépendamment, il faudra procéder à l'audit de la Coopérative qui candidate pour les 77 producteurs mais également en tant que transformateur et vendeur des fromages qu'elle produit avec le lait des éleveurs.



9. Partenariat avec la société IFF

Pour décision

Rapporteur : B BASTIDE, Président / Bertrand GOGUILLON, Chef du pôle Patrimoine naturel

- Vu la délibération n° 15 du 22/05/2024
- Vu la société IFF France, propriétaire de l'entreprise SADEV basée sur Aumont Aubrac

Contexte

Initialement, la société IFF avait choisi le PNR de l'Aubrac pour être bénéficiaire d'un dispositif APA (Accès aux ressources génétiques et Partage des Avantages) au regard de l'exploitation sur son territoire de la ressource génétique des Narcisses : *Narcissus Poeticus Recurvus*, *Narcissus poeticus subsp. Poeticus*, *Narcissus poeticus subsp. Radiiflorus*.

Cette exploitation ayant été récemment exemptée du dispositif réglementaire APA par l'Administration française, et la société IFF France souhaitant continuer à collecter les fleurs de narcisses et pouvoir effectuer des recherches et commercialiser son absolue, elle a confirmé son souhait, hors dispositif APA, de faire bénéficier financièrement le PNR de l'Aubrac sous forme d'un partenariat au regard de cette utilisation de ressource naturelle et génétique.

Ce partenariat s'articule autour :

- des missions du Parc naturel de l'Aubrac
- de sa politique conduite en matière de biodiversité
- de ses programmes d'actions sur les prairies naturelles et leurs ressources associées
- de son engagement vers une filière durable du Narcisse en préservant la biodiversité des prairies de moyenne montagne

Le partenariat

Le projet de convention était joint au document de séance et a été présenté en séance.

La convention a pour objet de définir :

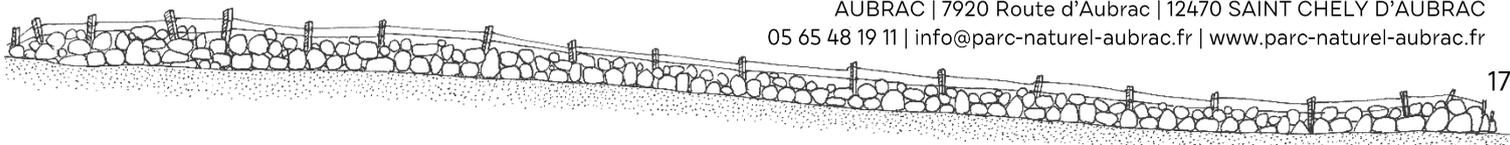
- les objectifs communs recherchés par les parties au travers de leur coopération ;
- les actions relevant des engagements respectifs des parties et objet de la convention ;
- les modalités financières de la coopération garantissant sa finalité d'intérêt public.

Elle affirme les principes suivants :

- la société IFF s'engage à soutenir sous forme financière une ou des actions proposées par un « don » annuel au SMAG du PNR de l'Aubrac. Le montant de la participation financière est fixé à hauteur d'un minimum de 1500 euros par an.
- le Parc s'engage à proposer des actions dans les domaines prédéfinis dans la convention et à mettre en œuvre les actions soutenues par IFF.

Le partenariat de la société IFF apporté au Parc portera de manière préférentielle sur des actions annuelles ou pluriannuelles relevant :

- d'inventaires de la biodiversité associée aux prairies naturelles et en particulier aux prairies à Narcisses des poètes ;
- de diagnostics de l'état écologique de prairies et de la définition de mesures de gestion concertées et adaptées ;
- de travaux de restauration écologiques de prairies naturelles, notamment de prairies favorables aux peuplements du narcissus ;
- de l'organisation de l'édition locale aubracoise du Concours des Pratiques Agro-Écologiques ;
- de dispositifs mis en œuvre pour favoriser et développer la cueillette durable des plantes sauvages ; pour suivre et évaluer les ressources en plantes sauvages concernées et les pressions de cueillettes ;
- de la production de supports de communication sur les prairies naturelles, la valorisation des pratiques agroenvironnementales sur l'Aubrac et des savoirs et savoir-faire des agriculteurs favorables aux prairies naturelles ;



- de la production de supports de communication et sensibilisation sur la cueillette durable et les ressources naturelles associées en Aubrac

La convention cadre sera déclinée par un avenant technique et financier annuel, signé entre le Parc et IFF. Il aura pour objet de décliner le programme des actions et opérations partenariales retenues conjointement et précisera les apports techniques, financiers et humains de chacune des parties, ainsi que les modalités administratives et juridiques nécessaires à sa mise en œuvre.

Une réunion par an sera programmée entre les parties, afin de dresser le bilan des actions réalisées et déterminer les nouveaux projets. Elle permettra également d'évaluer financièrement les opérations.

DECISIONS

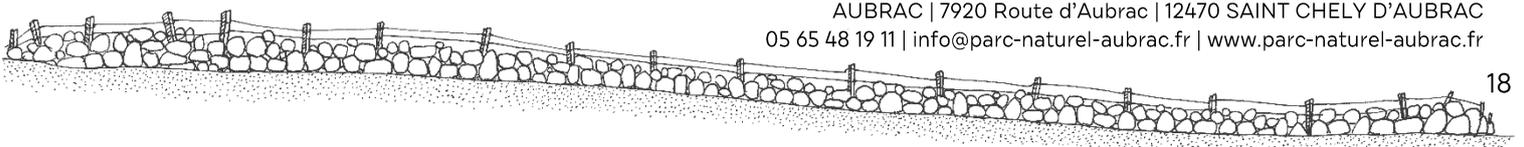
Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

	CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION												
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs ont décidé :

- de valider les termes de la convention de partenariat, tels que présentés en séance, entre le SMAG du PNR de l'Aubrac et IFF France ;
- de donner pouvoir au Président du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac, d'engager les éventuelles démarches administratives nécessaires, de signer la présente Convention cadre de partenariat, et de signer annuellement les avenants techniques et financiers dans le respect des montants actés au budget de l'Etablissement.



10. Maison du Parc : Plan de financement de la Géothermie (AZ5)

Pour décision

Rapporteur : B BASTIDE, Président / Catherine BAUR, Directrice adjointe

Contexte

Au Comité syndical du 12 mars 2025, un plan de financement global, issu du résultat de la consultation des entreprises, a été validé.

Pour solliciter les aides du Fonds chaleur Occitanie (ADEME et fonds spécifiques de la Région), il faut individualiser le sous-plan de financement lié à l'installation de la géothermie (lot 16 mais aussi pour partie lot 14 chauffage/VMC).

Plan de financement prévisionnel lié à la géothermie

Ce plan de financement a été établi en lien avec le SIEDA, sur la base des devis obtenus lors de la consultation des entreprises.

Dépenses en € HT		Recettes	
Equipement de production chauffage, froid et ECS (PAC)	32 433	ADEME	26 300
Equipement de captage géotherm. (Forages, sondes, pompes, échangeur...)	28 891	Région Occitanie - fonds spécifiques	21 370
Système de gestion et de suivi (GTB)	3 434	Autofinancement	37 700
Maitrise d'œuvre/Ingénierie	6 475		
TOTAL éligible	71 233		
Dépenses non éligibles	14 137		
TOTAL	85 370	TOTAL	85 370

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

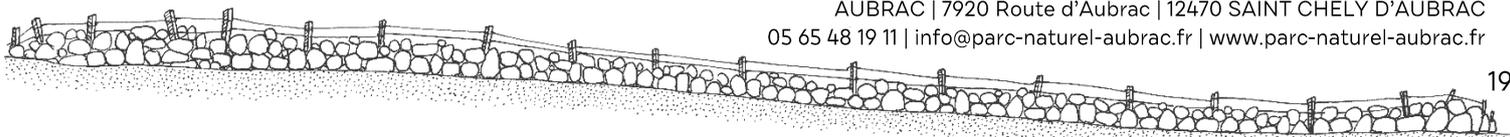
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés Nb	POUR			CONTRE		
								Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs ont décidé :

- de valider ce plan de financement
- d'autoriser le Président à mener toutes les démarches administratives liées à la géothermie, notamment de solliciter les aides correspondantes à l'ADEME et la Région Occitanie.



11. Décisions et Avis du Parc *Pour information*

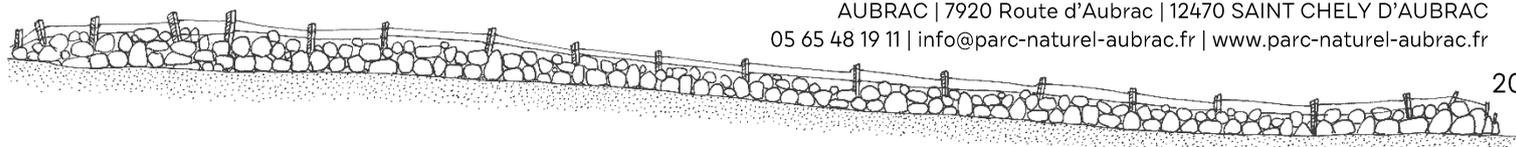
Rapporteur : Catherine BAUR, Directrice adjointe

Les points ci-dessous (jointés au document de séance) ont été présentés en séance :

→ Document cadre de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron

12. Questions diverses *Pour information*

- 4 juin 14h30 : Bureau Syndical
- 2 juillet 14h30 : Bureau syndical



- - -

L'assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder,
le Président remercie les membres du Bureau pour leur présence
et clôt la séance.

- - -
Parc naturel régional de l'Aubrac

AUBRAC - 7920 Rte d'Aubrac
12470 ST CHELY D'AUBRAC
Tel : 05 65 48 19 11
www.parc-naturel-aubrac.fr
SIRET : 200 048 692 000 12

Le Président



Bernard BASTIDE

Fait à Nasbinals, le 9 Avril 2025, pour valoir ce que de droit.

